

**PROCÈS - VERBAL CSE MISSION LOCALE DE PARIS
LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

DE 10H À 16H

Étaient Présents

N. Garnier (DG), R. Champagne(DGA), Francine Prigent-Mersch (DRH)
K.NDao, JP Revel (Secrétaire CSE), S.Duarte, Z.Horozian, M.Maman (DS CFDT), F.Villard, A.Amor,
D.Naudon

1. Approbation PV du CSE du 23 Septembre 2022

PV Adopté à l'unanimité

2. Calendrier 2022 - rappel prochaines dates - CSE : 9 décembre 2022

Une réunion spécifique sur la complémentaire santé et la Supplémentaire retraite sera prévue. Le calendrier 2023 sera établi lors du prochain CSE.

3. Comptes CSE

Fonctionnement : 74 750, 24 €
(Versement au 30/10/2022 : 15 600€)

ASC : 32 250, 65€
(Versement au 30/10/2022 : 26 520 €)
Reliquat Chèques déjeuner : 1 981, 33€

Les bons cadeaux seront versés suivant les mêmes modalités que l'an dernier.

4. Point régulier : organisation CEJ

a- Missions coordination CEJ : Situation des postes coordination GJ/CEJ

NGarnier : J'annonce que ces missions seront maintenues dans la durée.

A.Amor : Nous avons sollicité une rencontre car nous avons un avenant prenant fin au 31 décembre 2022.

FPrigent-Mersch : Nous repartons sur un avenant sur une année. Donc jusqu'au 31 décembre 2023.

JPRevel : Pourquoi limiter dans le temps ces avenants alors que les dispositifs sont pérennes ?

FPM : Nous faisons ce qui était fait auparavant à la MLParis.

NGarnier : Rien ne me dit que le CEJ sera dans la loi de finance 2024.

Par ailleurs, il s'agit d'une mission qui n'est pas prévue dans le dispositif.

JPRevel : C'est contradictoire puisque le dispositif est pérenne, je ne vois pas Le gouvernement stopper un dispositif comme le CEJ qu'il a instauré. La mission de coordination doit donc être pérenne.

NGarnier : La mission est différente du dispositif.

AAmor : Je suis coordinatrice sur cette mission. Nous suivons les dispositifs renforcés (GJ et CEJ). Cela pourrait relever d' un poste de chargé de projet. Dans certaines missions locales, c'est ce qui se passe, il y a d'ailleurs une fiche de poste de chargé de projet CEJ qui pourrait être étudié en ce sens.

NGarnier : Les 6 chargés de mission ne sont pas chargés de projet.

MMaman : Signer un avenant chaque année crée une instabilité, par ailleurs il doit y avoir une réflexion sur les chargés de mission à la ML Paris.

FPrigent-Mersch : Il doit y avoir un RDV individuel avec chaque chargé de mission CEJ sauf si vous préférez un RDV collectif.

NGarnier : On doit conduire cette réflexion en lien avec nos échanges sur les références thématiques. Les références n'impliquent pas d'indemnités spécifiques. Il faut reprendre ce sujet sur la base de l'étude Penneec.

b- Simplification administrative CEJ :

NGarnier : Je ne peux que partager ce besoin. Nous avons fait remonter ce que le CEJ générerait en matière de démarches administratives.

JPrevel : Concernant le CEJ, il y a plusieurs choses à noter. D'abord le fait que depuis Mars 2022, nous recevons des documents, des consignes, de ajustements récurrents presque chaque semaine. Il devient très difficile de suivre tous ces ajustements permanents.

Je voulais regretter que nous n'ayons eu accès à l'ensemble des documents CEJ en téléchargement sur imilo que courant octobre. En province les collègues d'autres missions locales disposaient de la fonctionnalité plus tôt.

Je voudrais également faire remonter qu'imilo n'accepte que les format pdf, ce qui est impensable pour une application ou un SI. Les jeunes nous envoient les documents nécessaires pour ouvrir le CEJ souvent en les photographiant ; il nous faut donc les mettre en pdf à chaque fois. Cela nous fait perdre du temps.

Peut-on faire remonter cela pour le modifier ?

NGarnier : L'Unml souhaite prendre la main sur imilo.

JPrevel : je souhaitais revenir également sur les modalités de saisie du suivi des jeunes dans le cadre des 15h/20h. C'est trop lourd. En province, par exemple, quand un jeune est en recherche d'emploi, on saisit directement la semaine en recherche d'emploi. Il devient très lourd de saisir quasiment heure par heure les activités des jeunes sur une semaine.

Il faudrait assouplir les règles « activités CEJ » à la ML Paris.

NGarnier : Entre saisir une semaine de recherche d'emploi ce qui n'est pas l'esprit du CEJ, et devoir saisir heure par heure, il y a un équilibre à trouver.

Il faut reprendre les choses avec R.Champagne.

Il faut dissocier les sujets. Il y a le sujet imilo et ce qui relève de la MLParis nous allons regarder. Je ne souhaite pas ajouter de contrainte à la contrainte.

c- Flyers :

JPRevel : Nous sommes à plus de 8 mois de la mise en œuvre du CEJ et nous n'avons pas de Flyer spécifique ML Paris à remettre aux jeunes. Sur le site Centre a été conçu, par défaut, un flyer. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de flyer conçu par la ML Paris. Nous nous retrouvons comme pour la Garantie Jeunes, en 2016, pour laquelle nous avons attendu plusieurs mois avant d'avoir un flyer adapté.

R.Champagne : C'est dans la main de la communication

d- Suite affectation salariés « ex GJ 13 »

NGarnier : Toutes les demandes de choix d'affectation sur site ont été acceptées. L'indemnité de sujétion a été intégrée au salaire. Je tiens à signaler que c'est une décision qui ne génère pas de systématisme.

Par ailleurs, 4 salariés ont bénéficié de mobilité horizontale ou verticale

JPRevel : A ce jour je n'arrive toujours pas à savoir comment désigner ce qui s'est passé pour le site GJ 13. Vous aviez évoqué que vous auriez pu dissoudre le site GJ 13, vous avez affecté toute l'équipe sur l'ensemble des sites. De fait, il n'y a plus d'activité animation club CEJ sur le site.

NGarnier : On a mis fin à une unité de service spécialisée qu'était la GJ 13.

JPRevel : C'est donc bien une dissolution

NGarnier : C'est une fermeture.

KNDao : Est-ce que tous les collègues ont rejoint leur site ?

NGarnier : Oui et ils continuent à animer des clubs, mais ils peuvent intervenir sur auguste Perret également.

RChampagne : il n'y a pas de localisation par site de l'animation des clubs CEJ.

SDuarte : Je suis perdue. Je ne comprends plus rien. A.Perret est toujours un site d'animation club CEJ ?

NGarnier : Le service rendu aux jeunes dépend de 6 sites.

À terme l'ensemble des conseillers est amené à assurer de l'accompagnement individuels et des ateliers collectifs. On ne forcera pas les conseillers à animer des ateliers collectifs.

Il y a des conseillers qui souhaite faire de l'animation collective.

Je présente les choses de la même manière. On a donc associé les locaux A.Perret à l'animation collective GJ puis CEJ. Quand on aura plus ces locaux ce sera plus simple à comprendre.

KNDao : Se pose la question de la cotation 13 ? Notamment pour l'animation des ateliers collectifs.

S.Duarte : La question de la compétence 13 se pose également pour les chargés de mission.

NGarnier : L'UNML amorce une réflexion à une compétence spécifique approfondie sur l'accompagnement renforcé. La cotation 13 est actuellement liée à l'activité emploi.

MMamam : La MLParis doit y réfléchir également.

NGarnier : Il faut tenir l'équilibre budgétaire notamment suite à la hausse de la valeur du point. Par ailleurs, il faut « faire réseau » et se référer à la CCN.

Si dans certaines Missions Locales, il y a des améliorations qui vont concerner un ou deux salariés, cela ne doit pas engager le réseau.

J'ai d'ailleurs rejoint le groupe de travail qui réfléchit pour la CPPNI à l'UNML.

Chaque entité du réseau doit faire réseau.

KNDao : Il y a des ML qui ont décidé de la cotation 13 pour tous les conseillers.

Il n'y a pas que les conseillers emploi qui ont des liens avec les entreprises.

NGarnier : Je suis d'accord. La définition de cette compétence est un non-sens. Cela n'exclut pas à un travail sur les compétences au sein de la ML Paris car il y a des métiers qui n'existent pas ailleurs.

Tout n'est pas fermé, mais il faut s'inscrire d'abord dans le réseau missions locales.

ZHorozian : Je souhaite poser la question de la sécurité des locaux sur le site A.Perret. Le cadre n'est pas toujours là et avec le télétravail, il n'y a pas assez de monde pour assurer la sécurité.

Notamment quand il y a des animations.

Il y a 12 bureaux vides, il faudrait de la présence humaine et les utiliser.

NGarnier : Le site n'est pas ouvert au public. Le PPE sera sur le site soleil. Il y a en effet des animations collectives. Si la CSSCT estime que les locaux ne permettent pas d'assurer la sécurité alors nous fermerons le site.

SDuarte : Faut-il qu'il y ait toujours un cadre sur les sites ?

ZHorozian : Combien de personnes sont-elles nécessaires pour assurer l'ouverture d'un site ?

Sur A.Perret, il y a du public notamment lors des animations collectives et il n'y a que 2 personnes sur le site.

RChampagne : Il faut qu'il y ait 4 personnes présentes sur les sites qui reçoivent du public.

NGarnier : Nous allons préciser les règles de sécurité. Nous allons les préciser pour chaque site.

JPrevel : Je ne comprends plus rien. Pour le site A.Perret, vous nous dites que le site est fermé alors qu'on recherche des locaux. Nous sommes à Paris et on a besoin de locaux. Ainsi pour les locaux ex GJ 13, vous nous avez dit qu'ils étaient

disponibles jusqu'en 2025, on ne s'est jamais posé la question en CSE, par exemple, d'y installer les fonctions support du siège ? Il y a 12 bureaux disponibles.
Par ailleurs, je m'étonne que vous preniez prétexte des conditions de sécurité soulevées par Zara pour décider de fermer le site A.Perret.

NGarnier : La sécurité est assurée sur ce site. Un membre du CSE m'interpelle. Je vais donc vérifier ce qu'il en est et en fonction de la sécurité assurée ou non, je fermerai les locaux.

5. Consultation sur le projet de déménagement du siège

Le PV du CSE extraordinaire du 9 novembre 2022 : Adopté à l'unanimité.

FPrigent-Mersch : Le CSE a été informé sur le projet de déménagement du siège et nous souhaitons recueillir l'avis du CSE sur ce projet.

JPrevel : Il faudrait sérier les questions.

Ainsi nous souhaiterions être consultés sur 3 avis différents

- Le Principe de changement de siège
- Le Principe de déménagement
- Le déménagement du siège et du personnel au 22 rue Pajol 75018 Paris

NGarnier : Il y a seulement prévu la consultation sur un projet de déménagement du siège au 22 rue Pajol du 18eme arrdt de Paris.

Nous sommes en Phase de recueil d'avis.

FVillard : Nous n'avons pas de réponses à nos questions. Notamment sur les problèmes de sécurité, les modalités de prise en compte et de résolution de l'inquiétude des salariés sur le quartier. Par ailleurs nous n'avons pas vu les locaux.

NGarnier : Au sujet de la sécurité, j'ai dit ce que j'avais à dire le 9 novembre dernier. C'est une décision de Direction. L'avis des salariés du siège sera sollicité sur l'aménagement des locaux. Nulle part n'est indiqué que la visite des locaux soit un préalable à la consultation du CSE.

Suspension de séance sollicitée par les élus du CSE.

JPrevel : Au sujet de l'aspect formel puisque vous l'évoquez, je signale que dans l'ordre du jour n'est pas mentionné l'adresse du déménagement au 22 rue Pajol 75018 Paris. Ensuite nous sommes dans le cadre d'un droit d'alerte déclenché le 9 Novembre 2022 pour lequel vous avez un mois pour apporter les réponses. Nous verrons donc le 9 décembre les réponses que vous y apporterez.

Les questions ou demandes des élus du CSE sont les suivantes :

Le bail, le montant du loyer, les plans : nous souhaitons en avoir connaissance

La Visite des locaux : nous souhaitons visiter avant avis

L'aménagement des locaux : quelles modalités d'aménagement ?

La sécurité du quartier : Comment vous allez prendre en compte les problèmes d'insécurité qui sont majeurs ?

L'avis de chaque salarié concerné : nous n'avons pas pu recueillir l'avis de chaque salarié concerné.

FPrigent-Mersch :

S'agissant du projet de déménagement du siège, dans le PV du CSE du 9 novembre on cite l'adresse.

NGarnier : Il est difficile de fournir un bail, ce n'est pas un document public à partager au CSE.

Il est compliqué de visiter sans avoir le bail.

S'agissant de la Sécurité du quartier : Il n'y a pas de différence majeure entre le site quai de la Loire et le site rue Pajol.

Sur l'avis des salariés : Nous vous avons vu lors du dernier CSE extraordinaire que ce projet de déménagement n'avait pas d'incidence sur les déplacements des salariés.

NGarnier : Je peux vous montrer les plans. Le plan est projeté. Il s'agit d'un seul Plateau au 1^{er} étage. Un peu plus de 870 m². L'équipe Allero sera sur site rue de l'Est (20^{ème}).

FPrigent-Mersch : L'isolation phonique est réelle sur le site prévu. L'équipement chauffage est conforme. Les îlots de travail sont plus confortables. À terme il y aura accessibilité potentielle pour l'ensemble des salariés de la ML Paris.

FVillard: Combien de salariés sont concernés ?

FPrigent-Mersch : 64 salariés sont concernés.

Vote sur projet de déménagement au 22 rue Pajol 75018 Paris

Avis défavorable : 7

Abstention : 1

6. Point Appel à projet DIP et point obligation formation des 16/18

JP Revel : Nous souhaitons savoir ce qu'il en est de l'appel à projet DIP dont nous avons parlé lors du dernier CSE, a-t-il été déposé, pourrions-nous en prendre connaissance ?

RChampagne : Nous avons jusqu'au 31 décembre 2022 pour le dépôt de l'AAP. Le premier délai était fixé à octobre, il a été repoussé à la fin de l'année.

JPRevel : Pourquoi attend-on le 31 décembre puisqu'il était prêt pour octobre ?

Je ne comprends pas, s'il est prêt on l'envoie sans attendre la dernière minute.

RChampagne : Parce qu'on a une échéance au 31 décembre 2022.

JPRevel : Au sujet de l'obligation 16/18 ans et du Pacea. Ainsi alors que les collègues ont vu les jeunes, ils demandent ensuite aux collègues de les recevoir pour signer le Pacea et verser l'allocation.

A ce propos je rappelle que sur le site Centre cette allocation était limitée de manière arbitraire à 180 euros, alors que nos collègues de l'équipe 16/18 ans sollicitaient 300 euros.

Cette organisation et le fait que le conseiller dit socle ou généraliste doit recevoir le jeune uniquement pour signer le Pacea et verser l'allocation pose une question sur la perception que va avoir le jeune du rôle de conseiller sur site réduit à des tâches administratives.

Les collègues de l'équipe 16/18 nous disent que c'est le projet qui a été construit de la sorte. Est-ce dans le projet ?

NGarnier : S'agissant de la limitation de l'allocation Pacea, je rappelle et cela sera dit aux responsables de site, que ce n'est pas à eux de traiter cela.

Pour ce qui concerne l'obligation de formation et la possibilité de signer le Pacea il faudra regarder.

7- Enveloppes FAJ, Pacea, GJ et CEJ

A.Michaut :

Enveloppes -

Pacea : De Janvier à septembre 2022 – 87% de l'enveloppe a été consommée – La Drieets a été sollicitée. Il n'y a pas eu de rallonge.

En Octobre, 97% de l'enveloppe a été consommée. Nous allons relancer l'État de nouveau. Nous ne connaissons pas le suivi de l'enveloppe régionale.

Un point sera effectué au CoSite de demain.

FAJ : Il y a une Faible consommation – A peine à la moitié de l'enveloppe.

GJ : Concerne encore 2677 jeunes (avec allocation)

CEJ : Concerne 1 853 jeunes (avec allocation)

KNDao : Pourrait-on avoir la main pour rattraper les paiements CEJ ? Notamment quand un collègue est malade.

A.Michaut : C'est la Direction Générale qui a la main via un code. Fouzia Bendelhoum a la main , Cécile ou moi-même pouvons intervenir en cas de besoin.

Téléphonie :

A.Michaut : Il y a toujours des problèmes de standard sur Est et Milord. Des tests ont été effectués sur PC.

Il y a 2 options : déployer Teams sur PC pour les agents d'accueil. Mais sur les sites en question, il y a un souci de configuration des bornes d'accueil pour recevoir les PC. De nouvelles bornes d'accueil vont être réalisées. Par ailleurs, il faut trouver des écrans plus petits. Il y aura aussi possibilité de casques sans fil pour les agents d'accueil.

Nous sommes dans une phase d'ajustement plus fin désormais.

Il va falloir retravailler sur le numéro Unique de la MLParis et donc les paramètres de gestion de ce numéro.

Il y aura un nouvel appel d'offres téléphonie en 2023, ainsi qu'un nouvel appel d'offres en informatique à bon de commande prévu.
La base reste un PC pour tout le monde.

ZHorozian : Est-il prévu de doter de PC léger les collègues qui se déplacent souvent ?

AMichaut : S'il y a des anciens PC qui sont lourds on peut les changer surtout pour les salariés qui se déplacent beaucoup.

8- Règlement Intérieur ML Paris

Ce point sera reporté au CSE du 9 décembre 2022

9- Point régulier de suivi d'avancement :

a. Organisation de l'accueil à la MLP

FPrigent-Mersch : Je vais sur le site centre notamment le 21 novembre. Nous avons besoin d'aller sur les sites avec R.Champagne pour mieux appréhender la situation.

JPRevel : Cela fait longtemps que l'on aborde ce projet. Notamment depuis au moins un an, sur la question des postes et missions. Je constate par ailleurs que la liste des projets à traiter et à aborder s'allonge.

S.Duarte : la question de l'accueil est traitée depuis de nombreuses années, il y a eu une visite à la ML de Brest notamment. Nous avons réfléchi et travaillé longuement par le passé sur l'organisation de l'accueil.

FPrigent-Mersch : Si vous avez des documents sur ce sujet je veux bien les avoir.

b. Procédures RH – recrutements

FPrigent-Mersch : La responsable compétences et talents arrive le 22 novembre puis la chargée de ressources humaines le 1^{er} décembre.

Ce pôle aura pour mission de conduire une cartographie des compétences, développer un plan de développement de compétences, améliorer le on-boarding, mettre en place un organigramme fonctionnel, gérer les recrutements et la mobilité interne.

c. Télétravail

FPrigent-Mersch : On assouplit l'accord télétravail dans le cadre de la NAO

JPRevel : Sur le site Centre l'accord n'est pas appliqué. Par exemple : 3 jours de présence obligatoire sont imposés, où est-ce écrit ?

Toujours sur Centre, pourquoi réduire à un seul jour le télétravail ?

FPM : Je vais rappeler les règles au Responsables de Site.

FVillard : Il ne suffit pas de la rappeler. IL faut la faire appliquer. Sur certains sites, les Responsables n'appliquent pas les règles malgré les rappels.

FPrigent-Mersch : Si des salariés rencontrent des difficultés dans l'application du télétravail, il faut qu'ils me contactent.

FVillard : Les collègues craignent de faire remonter les choses et d'avoir à subir une pression supplémentaire.

KNDao : Sur le site Avenir, Il y a des modifications de jour de télétravail sans urgence et du jour au lendemain. Cela fait naître un sentiment d'injustice sur certains sites.

FPrigent-Mersch : Il faut repréciser les termes de l'accord.

10. Plan développement des compétences : esquisse 2023

FPrigent-Mersch : Le point d'entrée est la cartographie des compétences à l'interne. Les entretiens d'évaluation se feront format papier cette année, puis ensuite via format SI RH.

Les entretiens se dérouleront fin décembre 2022 début janvier 2023.

Il faudra modifier les formulaires et mettre en place un guide de l'évaluateur et de l'évalué.

DNaudon : Et le rôle des RS adjoint ?

FPrigent-Mersch : Cela doit se faire en bon intelligence. Il doit y avoir un partage de l'entretien d'évaluation entre RS et RSA.

MMaman : et au niveau de la DCIE ?

FPrigent-Mersch : Il faudra revoir les fiches de postes.

JPrevel : Est-il prévu une évaluation par les salariés de leur RS.

FPrigent-Mersch : Cela existe au quai d'Orsay mais n'est pas prévu à la Mission Locale

11. Salaire des apprentis (proposition d'une grille)

FPrigent-Mersch : Il y a 2 conseillers apprentis actuellement. L'idée est d'en recruter 2 de plus. On peut faire mieux, mais il faut évaluer comment cela fonctionne.

DNaudon : Qu'en est-il des modalités du tutorat ?

FPrigent-Mersch : Ce sera à écrire pour la MLParis. Les tuteurs bénéficient d'une indemnité de 10 points.

JPrevel : Pourrions-nous avoir le déroulement pédagogique de la formation ?

FPrigent-Mersch : Oui je le leur demanderai.

12. Point CSSCT

ZHorozian : Voir Compte-rendu (joint). Il faut être en Vigilance sur site Pyrénées. Il n'y a pas d'accès à l'ascenseur. Nous regrettons que le déménagement ait eu lieu alors que tout n'était pas réglé.

FPrigent-Mersch : Il y a un souci avec l'entreprise. Le responsable des moyens généraux est arrivé, il va pouvoir suivre les travaux.. Il y a toujours un décalage entre le planning originel et la livraison, c'est normal. Nous serons vigilants pour que cela se passe dans de meilleures conditions pour le déménagement du site soleil.

ZHorozian : Il y a aussi la présence des équipes ALLERO et PRIJ, les toilettes ne sont pas identifiées, la signalétique n'est pas finalisée.

FPrigent-Mersch : Il y a un prochain CSSCT le 23 novembre. Le responsable des moyens généraux sera là. Nous lancerons un appel d'offres sur les DUERP.

13. Locaux / Bureaux (suite)

JP Revel : Sur centre le RS et le RSA ne sont pas dans le même bureau alors que c'est le cas ailleurs. Cela libèrerait un bureau et faciliterait la communication et le travail en binôme.

Local syndical :

Cette question est à voir avec le responsable des moyens généraux pour déterminer un lieu.

14. Questions diverses

Audit Social :

FPrigent-Mersch : La direction souhaite mettre en place un audit social sous forme d'un questionnaire pour objectiver les choses en matière de qualité de vie au travail, RPS etc...

Il s'agit de faire réaliser cet audit, via un questionnaire, il concernera l'ensemble de la Mission Locale, sites et siège inclus. Nous passerons par un AO, donc une prestation externe (confidentialité des réponses, attention particulière au respect de la RGPD). sur tous les sites par un prestataire extérieur,

Nous lançons 4 devis. L'idée est de mettre en œuvre des plans d'action. Le cahier des charges partira jeudi.

Échéance : Janvier 2023.

Jean-Philippe Revel, secrétaire CSE ML Paris



Rémunération Apprentis à la Mission Locale de Paris

Proposition CGT

	Moins de 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Formation initiale inférieure au niveau 4	80% du MC*	80% du MC*	100% du Smic ou 100% du Salaire Minimum Conventionnel correspondant à l' emploi repère visé
Formation initiale égale ou supérieure au niveau 4	100% du MC*	100% du MC*	100% du Smic ou 100% du Salaire Minimum Conventionnel correspondant à l'emploi repère visé ou occupé * Minimum Conventionnel correspondant à l'emploi repère visé ou occupé